

LES PORTEURS DE PARTS DE COMINAR APPROUVENT L'ACQUISITION PAR UN CONSORTIUM DIRIGÉ PAR CANDEREL

QUÉBEC, le 21 décembre 2021 – Le Fonds de placement immobilier Cominar (« **Cominar** » ou le « **FPI** ») (TSX : CUF.UN) a annoncé aujourd'hui que les porteurs (les « **Porteurs de parts** ») de parts de Cominar (les « **Parts** ») ont approuvé le projet d'arrangement (l'« **Arrangement** ») aux termes duquel un consortium dirigé par un membre du groupe de Gestion Canderel Inc. (« **Canderel** ») fera l'acquisition de la totalité des Parts émises et en circulation de Cominar pour la somme en espèces de 11,75 \$ par Part.

À une assemblée extraordinaire des porteurs de parts de Cominar tenue plus tôt aujourd'hui (l'« **Assemblée** »), les Porteurs de parts de Cominar détenant des Parts conférant 137 785 799 droits de vote au total, ce qui représente environ 75,52 % des droits de vote pouvant être exercés à l'Assemblée, étaient présents en personne ou représentés par un fondé de pouvoir. La résolution relative à l'Arrangement a été approuvée à 82,76 % des voix exprimées par les Porteurs de parts de Cominar.

« J'aimerais remercier les Porteurs de parts de Cominar pour leur soutien au fil des ans et en lien avec le projet d'Arrangement, » a affirmé René Tremblay, président du Conseil des fiduciaires de Cominar.

L'Arrangement demeure assujéti aux conditions de clôture habituelles, y compris l'approbation de la Cour supérieure du Québec et l'approbation en vertu de la *Loi sur Investissement Canada* concernant l'acquisition, par Blackstone, du portefeuille d'immeubles industriels de Cominar dans le cadre de l'Arrangement.

Le FPI prévoit que l'opération sera conclue au premier trimestre de 2022.

Dans le cadre de l'Arrangement, la distribution pour décembre 2021 (payable en janvier 2022) a été suspendue. Si l'Arrangement n'est pas conclu d'ici le 15 janvier 2022, Cominar a l'intention de rétablir la distribution de 0,03 \$ par Part à l'égard de la deuxième moitié du mois de janvier 2022 payable en février 2022 aux Porteurs de parts de Cominar inscrits au 31 janvier 2022 et pour chaque mois par la suite.

On trouvera des renseignements concernant l'Arrangement dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction que Cominar a déposée le 24 novembre 2021, que l'on peut consulter sur le site de Cominar au <https://www.cominar.com/fr/investisseurs/publications/> ainsi que sous le profil de Cominar sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

À PROPOS DE COMINAR

Cominar est l'un des plus importants fonds de placement immobilier diversifiés du Canada et le plus important propriétaire d'immeubles commerciaux de la province de Québec. Notre portefeuille est constitué de 310 immeubles de grande qualité, soit des immeubles de bureaux, des immeubles commerciaux et des immeubles industriels ayant une superficie totale de 35,7 millions de pieds carrés et situés dans les régions de Montréal, de Québec et d'Ottawa. L'objectif principal de Cominar est de maximiser le rendement total des Porteurs de parts, au moyen d'un régime de distributions fiscalement efficient et par la maximisation de la valeur de Cominar grâce à une gestion proactive de son portefeuille. Pour plus de renseignements, visitez le www.cominar.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris, sans limitation, les déclarations concernant les raisons pour lesquelles le Comité spécial et le Conseil des fiduciaires ont décidé de conclure la convention relative à l'arrangement, les avantages attendus de l'Arrangement, le calendrier des diverses étapes de l'Arrangement et d'autres déclarations ne portant pas sur des faits concrets. Les déclarations prospectives se reconnaissent souvent, mais pas uniquement à l'usage de termes à valeur prospective, comme « s'attendre à », « croire », « estimer », « planifier », « projeter », « prévoir », « continuer » ou des termes au même effet, éventuellement employés sous leur forme nominale, au futur, au conditionnel ou à la forme négative.

Même si le FPI estime que les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont fondées sur une information et des hypothèses à jour, raisonnables et complètes, la nature de ces déclarations les expose à un certain nombre de facteurs en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes et des projets de la direction qui ressortent des déclarations prospectives, y compris, sans limitation, les facteurs suivants, dont beaucoup sont indépendants de la volonté du FPI et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir : a) la possibilité que l'Arrangement proposé ne soit pas mené à terme ou ne soit pas mené à terme selon les modalités et conditions ou dans les délais actuellement envisagés, faute d'obtenir en temps opportun ou pour une autre raison les autorisations requises des Porteurs de parts, du tribunal et des autorités de réglementation ou faute de satisfaire aux autres conditions nécessaires à sa clôture ou pour d'autres raisons ; b) les risques liés aux questions fiscales, notamment à l'égard du montant du revenu ordinaire devant être distribué par le FPI ; c) la possibilité que l'annonce ou la réalisation de l'Arrangement provoque une altération de nos rapports avec nos partenaires commerciaux ; d) le risque que le FPI ne puisse plus maintenir en poste ou attirer du personnel clé pendant la période transitoire ; e) la possibilité que naissent des litiges relatifs à l'Arrangement ; f) les risques de crédit, de marché, de change, d'exploitation, de liquidité et de financement en général et ayant spécifiquement trait à l'Arrangement, notamment l'évolution de la conjoncture économique, des taux d'intérêt et des taux d'imposition ; g) les risques et incertitudes de nature commerciale, opérationnelle et financière soulevés par la pandémie de COVID-19 ; et h) les autres risques inhérents aux activités du FPI et/ou d'autres facteurs indépendants de sa volonté susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur le FPI ou sa capacité à donner suite à l'Arrangement.

Les lecteurs sont avisés de ne pas se fier outre mesure aux déclarations prospectives et à l'information contenues dans le présent communiqué. Cominar rejette toute obligation de mettre à jour une déclaration prospective contenue dans les présentes, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins que la loi ne l'y oblige.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Investisseurs

Kingsdale Advisors

Téléphone : 1-855-682-2031

Appel à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 416-867-2272

Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

Fonds de placement immobilier Cominar

Sylvain Cossette

Président et chef de la direction

sylvain.cossette@cominar.com

Médias francophones

Simon Poitras
spoitras@tactconseil.ca
418-576-3627

Médias anglophones

Boyd Erman
berman@longviewcomms.ca
416-523-5885